



communiqué

Date Le 19 juillet 1989
Pour publication

N^o 171

LE GOUVERNEMENT DÉTERMINE QUELS PRODUITS IMPORTÉS
DES ÉTATS-UNIS SERONT VISÉS PAR LES MESURES
CONTRE LE "SUPERFUND" AMÉRICAIN

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires), M. John McDermid, ont rendu publique aujourd'hui une liste d'une trentaine de produits pour lesquels le gouvernement demandera au GATT l'autorisation de relever les droits de douane à l'importation des États-Unis. Cette mesure est prise devant le refus des États-Unis de supprimer la taxe discriminatoire qu'ils imposent sur les importations de pétrole au mépris des règles du GATT.

Le ministre Crosbie a indiqué que le Canada communiquera cette liste aux Parties contractantes du GATT à Genève. Le Canada demandera au GATT l'autorisation d'imposer une surtaxe sur les produits ainsi désignés qui seront importés des États-Unis.

Le gouvernement a publié le 15 juin une liste préliminaire d'environ 70 articles sur laquelle il se proposait de choisir les produits devant faire l'objet de relèvements de droits.

Signalant que les représentants de certaines industries et associations canadiennes concernées ont formulé des commentaires après cette publication, le ministre McDermid a déclaré que le gouvernement en a tenu le plus grand compte pour l'élaboration de la liste définitive.

.../2